



Communiqué de presse

6 juin 2014 – Paris (France)

Nouvel arrêté tarifaire éolien : la filière reprend son souffle

France Energie Eolienne se félicite vivement de la signature du nouvel arrêté tarifaire éolien par la ministre de l'Écologie Ségolène Royal. La publication de ce nouvel arrêté tarifaire clôt une longue procédure juridique qui a largement contribué à déstabiliser la filière éolienne. En pleine transition énergétique, les professionnels du secteur éolien retrouvent enfin un cadre propice au développement de leurs projets.

«C'est une nouvelle très rassurante» confirme Frédéric Lanoë, président de France Energie Eolienne ; *«on note un redémarrage de la filière au premier trimestre 2014 et le nouvel arrêté tarifaire va conforter le processus. Ce redémarrage résulte en partie des mesures de simplification entamées depuis la loi Brottes d'avril 2013»*.

FEE souligne que certaines contraintes brident encore le développement de l'éolien en France. Mais la signature d'un nouvel arrêté tarifaire quelques jours seulement après l'annulation du précédent arrêté va redonner aux investisseurs la visibilité nécessaire pour accompagner les projets en cours de développement. La lourdeur du cadre juridique et l'incertitude sur le tarif d'achat de ces dernières années avait fortement handicapé la croissance éolienne.

En dépit de ces freins, la filière a pourtant généré près de 11 000 emplois sur une décennie.

La signature du nouvel arrêté tarifaire éolien est également un signal fort envoyé par la France en amont du sommet international sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Sur l'association France Énergie Éolienne (FEE)

L'association France Énergie Éolienne (FEE) rassemble plus de 90% du marché français des éoliennes, soit plus de 170 membres, et œuvre à la promotion de l'énergie éolienne en France auprès de l'ensemble des acteurs du secteur.

Contact presse

Renato Martinelli

+33 (0)6 46 88 33 16

renato.martinelli@havasww.com